

**ARRETE DU MAIRE  
NUMERO 2018-218**

Le Maire de Tinquex,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2211.1 et L2213.1,

Vu la demande présentée par Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement concernant des travaux de remplacement de canalisation et de branchements AEP rue du Mont Saint Pierre (entre la rue Ile de France et la rue Anatole France) à Tinquex.

Considérant qu'il y a lieu, pour permettre le bon déroulement des travaux, de réglementer temporairement la circulation et le stationnement dans cette rue,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** A compter du 8 octobre 2018 et jusqu'au 21 décembre 2018 de 7h30 à 18h00, Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement et les entreprises SADE, SATER et SOGESSAE réaliseront des travaux de remplacement de canalisation et de branchements AEP (conduite en amiante) et de raccordements sur les voies adjacentes rue du Mont Saint Pierre (entre la rue Ile de France et la rue Anatole France) à Tinquex.

Le stationnement sera strictement interdit à hauteur des travaux. Une voie de circulation sera supprimée au droit du chantier. La rue du Mont Saint Pierre sera mise en sens unique dans le sens Place du Commerce et rue Anatole France. La vitesse dans ce secteur sera limitée à 30 km/h. Le cheminement des piétons sera dévié et leur sécurité devra être assurée. L'accessibilité aux véhicules et engins de secours sera maintenue.

**ARTICLE 2 :** Cette réglementation sera matérialisée, conformément aux arrêtés interministériels, par des panneaux réglementaires qui seront implantés aux endroits susvisés.

**ARTICLE 3 :** Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement et les entreprises SADE, SATER et SOGESSAE seront responsables, de jour comme de nuit, de la pose et du maintien en bon état de la signalisation.

**ARTICLE 4 :** Toutes infractions au présent arrêté seront constatées par les agents de la force publique et procès verbal sera dressé aux contrevenants conformément à la loi.

**ARTICLE 5 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur le Commissaire Central de Police de Reims,  
Monsieur le Commandant des Sapeurs Pompiers de Reims,  
Messieurs les Agents de la surveillance de voirie publique,  
L'entreprise S.R.N pour le ramassage des déchets ménagers,  
CITURA,  
Grand Reims Direction de l'eau et de l'assainissement.

Fait à Tinquex le 26 septembre 2018.

Le Maire,  
  
Jean-Pierre FORTUNÉ